

FICHE-ACTION N°33

L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Enjeux et contexte

L'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap demeurent, aujourd'hui encore, un enjeu majeur face au constat d'un taux de chômage des travailleurs handicapés baissant moins vite que celui du reste de la population, alors que l'objectif de 6 % que fixe la loi du 10 juillet 1987 aux établissements de plus de 20 salariés est loin d'être atteint tant dans le secteur privé que dans le secteur public (3,5 % dans le secteur privé au niveau départemental), en dépit de mesures mises en œuvre depuis plusieurs années.

Les travaux des différents groupes de réflexion aux niveaux régional et départemental aboutissent aux mêmes conclusions : méconnaissance des publics, notamment ceux pour lesquels plusieurs dispositifs d'accès à l'emploi ont été mobilisés sans succès, méconnaissance de l'offre de services des différents partenaires, sous-utilisation des contrats aidés en faveur des travailleurs handicapés.

Objectifs visés

- Développer l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi.
- Acquérir une meilleure visibilité des publics et de l'offre de services des différents partenaires.
- Favoriser l'accès des personnes handicapées aux formations de droit commun.
- Participer à la promotion et au développement du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

- Accompagner les entreprises et les salariés pour un véritable maintien dans l'emploi.

- Piloter et coordonner l'action du service public de l'emploi en faveur des travailleurs handicapés.

Modalités de l'action ou actions à mener

Élaborer un guide de l'offre de services à destination du public travailleurs handicapés (MDPH, ANPE ou opérateur unique, cap Emploi, Agefiph), sur un site Internet.

Organiser une meilleure circulation de l'information entre la maison départementale des personnes handicapées et le service public de l'emploi.

Réaliser une enquête sur les modes de prescription, les types d'accompagnements proposés et le devenir des bénéficiaires notamment des contrats aidés et construire une offre de services appropriée.

Renforcer la coordination et le pilotage du programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés avec les acteurs du territoire.

Participer au développement de l'offre d'emploi dans le cadre d'opérations telles « quota zéro ».

Informers les partenaires sociaux sur l'obligation annuelle de négocier sur l'emploi des travailleurs handicapés, sur l'obligation de reclassement des salariés déclarés inaptes, l'anticipation grâce aux prestations du service d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth).

Organiser des rencontres sur ces thématiques associant les partenaires du service public de l'emploi, les médecins du travail, la caisse primaire d'assurance-maladie, les partenaires sociaux...

Organiser des rencontres travailleurs handicapés – entreprises dans le cadre par exemple de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

Proposer la mise en place de « référents travailleurs handicapés » dans les structures du service public de l'emploi et plus généralement les structures locales d'accueil aux demandeurs d'emploi.

Échéancier prévisionnel

Dès septembre 2008.

Maître d'œuvre

Direction départementale de l'Emploi en lien avec la direction du Développement économique et de l'Emploi du Conseil général du Val-de-Marne.

Évaluation

Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires.

Résultats de cette enquête.

